

# AVIS PUBLIC



MUNICIPALITÉ  
**Saint-Valérien-de-Milton**

---

## DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2022-199 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS(ES) MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT- VALÉRIEN-DE-MILTON

---


AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée qu'à sa séance ordinaire du 7 février 2022 à 20h à la salle du conseil située au Centre communautaire au 1384 rue Principale à Saint-Valérien-de-Milton, le conseil adoptera le règlement numéro 2022-199 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton et abrogeant le règlement numéro 2018-141.

Voici les principales règles du code d'éthique et de déontologie, que ce projet de règlement propose:

- Application du code;
- Principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique;
- Les règles de conduite et les interdictions;
- Le mécanisme d'application, de contrôle et de sanction.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 960 chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ou sur le site web de la municipalité au [www.st-valerien-de-milton.qc.ca](http://www.st-valerien-de-milton.qc.ca)

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2022.

  
Caroline Lamothe  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière